

Première partie du programme 2018 des prêts d'Etat à Etat

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 07/09/2018

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la première partie du programme 2018 des prêts d'Etat à Etat.

Le Conseil des ministres a tout d'abord marqué son accord sur l'octroi d'un prêt d'Etat délié d'un montant de 8 millions d'euros en faveur du Burkina Faso pour le financement d'un projet de construction de 27 réseaux d'approvisionnement en eau dans la région Centre-Est. Ce prêt a reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo.

Le Conseil des ministres a également pris note de la modification de la deuxième partie de la troisième phase du projet "IT County Connectivity" au Kenya, financé par un prêt d'Etat d'un montant de 11.468.285 euros. Il a aussi approuvé la réduction de 11.880.000 euros du montant d'un prêt d'Etat de 11.970.000 euros accordé par le passé au Kenya pour la construction de la troisième phase d'un parc éolien et l'adaptation de la durée de remboursement de ce prêt d'Etat afin de pouvoir satisfaire aux conditions de concession imposée par l'arrangement OCDE.

Le Conseil des ministres a en outre décidé de préserver l'attractivité des crédits mixtes pour les banques en 2018 en fixant le rapport crédit commercial/prêt d'Etat pour les crédits mixtes à 31 % / 69 %. Enfin, il a pris note du programme des prêts d'Etat des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'Etat pour l'année 2018.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations. En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Tom Meulenbergs](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be) <tom.meulenbergs@decroo.fed.be>

Porte-parole de Vice-Premier ministre Alexander De Croo

+32 473 73 33 12

[Ferry Comhair](mailto:Ferry.Comhair@kcfm.be) <Ferry.Comhair@kcfm.be>

Porte-parole du ministre Johan Van Overtveldt

+32 479 65 86 24

[Anaïs Walraven](mailto:anais.walraven@kcfm.be) <anais.walraven@kcfm.be>

Conseillère Communication du ministre Johan Van Overtveldt

+32 2 574 83 15

+32 470 71 63 70

[Erik Eenaerts](mailto:erik.eenaerts@decem.belgium.be) <erik.eenaerts@decem.belgium.be>

Porte-parole

+32 477 54 75 03